

**Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**

**Objet :** Enseignement secondaire néerlandophone de la Ville.- Procédure de sélection pour la fonction de "Technisch Adviseur Coördinator" (NL).

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle Loi Communale;

Vu le décret relatif au statut juridique de certains membres du personnel de l'enseignement subventionné<sup>20</sup>, article 4, § 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement Flamand du 29 avril 1992 relatif à la mise en disponibilité par défaut d'emploi, à la réaffectation, à la remise au travail et à l'attribution d'un traitement d'attente ou d'une subvention-traitement d'attente, article 4, après modification;

Vu l'arrêté du Gouvernement Flamand du 25 juin 2004 déterminant et classant les fonctions dans l'enseignement fondamental ordinaire, articles 2 et 10;

Vu le protocole d'accord n° 222 du 02/07/2020 du comité de négociation particulier distinct (ABOC);

Considérant que la réglementation Flamande relative à l'enseignement impose très peu de conditions aux désignations d'un nouveau "Technisch Adviseur-Coördinator";

Considérant qu'un programme doit être élaboré pour la procédure de sélection;

Considérant que le programme (annexé) a été élaboré par le département de l'Instruction Publique et a été approuvé via un protocole d'accord avec le n° 223, par le comité de négociation particulier distinct (ABOC) du 02/07/2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Décide,

Article 1er) La procédure de sélection, telle qu'annexée, est approuvée;

Article 2) Approuver la composition du jury:

Présidente : l'Inspectrice Pédagogique Générale de l'Enseignement Néerlandophone de la Ville de Bruxelles;

Membres:

- Chef de service adjoint du personnel Néerlandophone subventionné et non subventionné;
- Un(e) délégué(d) de l'organisation de coordination "OVSG";
- Un psychologue;
- Le directeur ou TAC d'un établissement scolaire avec une option technique et professionnel.

Annexes :

[Procédure de sélection TAC FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Offre d'emploi FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

